



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professeurs documentalistes

Question écrite n° 79569

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les professeurs documentalistes qui exercent dans les CDI des collèges et lycées. Ils expriment leurs préoccupations quant à l'avenir de leur métier du fait que, depuis plusieurs années, les recrutements au CAPES de documentation sont en forte baisse. En 2010, un seul professeur documentaliste sur trois sera remplacé, ce qui risque de dégrader le fonctionnement pédagogique de nombreux CDI alors qu'il y a nécessité d'une formation des élèves à l'information et à la documentation dans les collèges et lycées. Par ailleurs, des problèmes statutaires persistent en ce qui concerne les certifiés documentalistes, et ce depuis 1989, date de création du CAPES. Il lui demande, en conséquence, quelles sont les mesures qui sont envisagées en ce qui concerne les professeurs documentalistes de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Le niveau de recrutement au Capes de documentation est constant depuis trois années, à hauteur de 192 postes. Le maintien de ce niveau de recrutement entre 2008 et 2010 témoigne d'un effort important du ministère de l'éducation nationale pour ces personnels. Il reconnaît par là même l'utilité et le rôle déterminant de ces personnels dans la formation et la réussite des élèves. Un groupe de travail consacré à la situation des professeurs-documentalistes a été mis en place en mai 2010 sous la responsabilité conjointe de la direction générale des enseignements scolaires et de la direction générale des ressources humaines. Il sera amené à faire prochainement des propositions relatives aux missions de ces personnels.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79569

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2010, page 5985

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9728